



## Comité national SEPA



Paris, le 23 janvier 2008

### **Le passage du RIB à l'IBAN + BIC**

Les paiements nationaux actuels sont fondés sur un identifiant de compte bancaire français appelé code RIB, car figurant sur le relevé d'identité bancaire. Avec les moyens de paiement SEPA, le code RIB est remplacé par l'IBAN<sup>1</sup> pour identifier le compte et le BIC<sup>2</sup> pour identifier la banque teneuse du compte. C'est cette nouvelle codification, commune au sein de l'espace SEPA, qui permet de disposer de règles communes de traitement et d'adressage pour les paiements en Europe.

#### **Quels changements pour les particuliers ?**

Le BIC et l'IBAN figurent déjà depuis plusieurs années sur les relevés d'identité bancaire et les relevés de compte des clients. Ils sont déjà couramment utilisés pour effectuer des virements transfrontaliers.

Avec le virement SEPA, qui démarre à partir du 28 janvier 2008, leur utilisation devient obligatoire dans tous les pays de l'espace SEPA, non seulement pour les opérations transfrontalières, mais également pour les opérations nationales.

Ainsi, une personne qui souhaite émettre un virement SEPA devra indiquer à sa banque les coordonnées bancaires du bénéficiaire sous forme d'IBAN et de BIC.

#### **Quels changements pour les entreprises et administrations ?**

Les entreprises et administrations qui émettent un nombre important d'opérations de paiement utilisent généralement des bases de données comportant les coordonnées

---

<sup>1</sup> **IBAN** : International Bank Account Number – Identifiant international du compte bancaire client : identifiant utilisé pour identifier de manière unique le compte bancaire d'un client auprès d'une institution financière dans un pays donné. Il est constitué de 34 caractères alphanumériques maximum, comprenant le code ISO du pays, l'identifiant de compte national et une clé de contrôle. En France, l'IBAN comprend 27 caractères.

<sup>2</sup> **BIC** : Bank Identifier Code – Code d'identification de la banque : codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha-numériques attribuée par l'Office pour la standardisation internationale (ISO) et servant à identifier une institution financière.

bancaires des destinataires de ces opérations (clients, fournisseurs, usagers ou salariés), aujourd'hui sous forme de RIB. Pour faciliter le bon déroulement de la migration à SEPA, les entreprises et administrations concernées pourront se dispenser de demander à ces destinataires de transmettre leurs nouvelles coordonnées bancaires IBAN+BIC. Ainsi, dans le respect des conditions fixées par le CFONB, elles pourront soit procéder elles-mêmes à la transformation en IBAN+BIC des RIB présents dans leurs base de données, soit confier cette opération à un prestataire de services (banque ou autre).

Exemple de relevé d'identité bancaire comprenant l'IBAN et le BIC :

## BANQUE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
01234	56789	00000123456	78	BS PARIS OPERA

Identifiant national de compte bancaire

(IBAN) (International Bank Account Number)								Identifiant international de l'établissement bancaire								
F	R	7	6	0	1	2	3	4	5	6	7	8	(BIC) (Bank Identifier Code)			
													BBBBFRPPXXX			

TITULAIRE DU COMPTE > **MR VICTOIRE JEAN**  
ACCOUNT OWNER